



Berne, le 10 octobre 2008

Aux milieux intéressés
selon la liste annexée

Projet de modification de l'ordonnance du 14 février 2007 sur la carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins (OCA)

Procédure d'audition

Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons en annexe le projet de modification de l'ordonnance du 14 février 2007 sur la carte d'assuré pour l'assurance obligatoire des soins (OCA). Ce projet prévoit uniquement la prolongation du délai d'introduction de la carte d'assurée au 1^{er} janvier 2010 et ne touche pas les autres dispositions concernant la carte d'assuré. Vous trouverez les explications nécessaires dans le commentaire joint à la présente.

Nous vous saurions gré d'examiner le projet et de faire parvenir à l'Office fédéral de la santé publique, Assurance-maladie et accidents, 3003 Berne, vos éventuelles observations d'ici au **4 novembre 2008**. Afin de faciliter l'évaluation des résultats de l'audition, nous vous prions de nous envoyer également vos observations par messagerie électronique: isabelle.gioielli@bag.admin.ch

Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires de la documentation relative à l'audition à l'adresse internet suivante :
<http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/04108/04109/index.html?lang=fr>

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Pascal Couchepin
Président de la Confédération

Annexes:

- projet de modification d'ordonnance et rapport explicatif (d, f) ;
- liste des destinataires de l'audition (d, f).